

Bruxelles, le 6 décembre 2021

**Non-business days 2022**

L'asbl Fegra - Section Imexgra a déterminé les jours non-ouvrables pour 2022 conformément aux dispositions contractuelles applicables. Ces jours non-ouvrables sont conformes à Gafta qui considère la veille de Noël et la veille du Nouvel An comme jours fériés. Si la liste mentionne une demi-journée, le jour ouvrable se termine à 12 heures, le jour non-ouvrable commence ensuite.

Si le jour férié tombe un week-end, le lundi qui suit est considéré comme jour non-ouvrable (à l'exception de la Pentecôte, du lundi de Pâques et du lendemain de Noël le 26/12).

Les dates suivantes sont considérées comme des jours non-ouvrables pour l'année 2022 :

▪ 1 janvier	Nouvel An	samedi
▪ 3 janvier	Remplacement du 1er janvier	lundi
▪ 15 avril	Vendredi Saint	vendredi
▪ 17 avril	Pâques	dimanche
▪ 18 avril	Lundi de Pâques	lundi
▪ 1 mai	Fête du Travail	dimanche
▪ 2 mai	Remplacement du 1er mai	lundi
▪ 26 mai	Ascension	jeudi
▪ 5 juin	Pentecôte	dimanche
▪ 6 juin	Lundi de Pentecôte	lundi
▪ 21 juillet	Fête Nationale	jeudi
▪ 15 août	Assomption	lundi
▪ 1 novembre	Toussaint	mardi
▪ 11 novembre	Armistice	vendredi
▪ 24 décembre	La veille de Noël	samedi
▪ 25 décembre	Noël	dimanche
▪ 26 décembre	Lendemain de Noël	lundi
▪ 31 décembre	La veille du Nouvel An	samedi

Secrétariat

FEGRA ASBL – SECTION IMEXGRA